





PROCÈS-VERBAL N°7

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : 02/06/2024 à 10H30	Salle des associations à La ROCHE POSAY
Présidence :	M. Alain DESOEUVRES
Présents :	Mrs Jean-Claude CLOUVET, Bernard COTIN et Jean-Marie APPERT (18), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Éric JOUBERT et Gilbert BECU (45), Guy MALBRAND - Jean Paul MARCHAL (FAFA)
Excusés :	Mme Cindie HUDE, Assistante de direction – Mr Maurice FOURNILLON (41), Frédéric DEMAY et Jean Claude BAYARRI (28)
Assistent :	Mrs Stéphane BASQ, Président du District 86 – Jean Jacques PETIT, CDTIS 79 La Commission CDTIS de la VIENNE (Mrs Patrice BILLY, Patrice HERAULT, Alain LAVERGNE, Philippe TEXIER, Gilles RAVEAU)

La CRTIS

- Remercie Monsieur Yannick TARTARIN, maire de La Roche Posay pour le prêt d'une salle pour notre réunion, Mrs Jean Louis OLIVIER, président et Patrice HERAULT, Vice-Président de l'hippodrome de l'invitation à un après-midi de détente aux courses hippiques
- Souhaite un prompt rétablissement à Frédéric Demay
- Remercie nos collègues de la N-A de leur présence
- Présente à Jean Claude SCHEURER et son épouse ses sincères condoléances pour le décès de leur fils, s'associe à leur peine et les assure de toute sa sympathie



Glossaire:

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations sportives

AOP: Arrêté d'Ouverture au Public

PV CDS: Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum

SYN : terrain synthétique PN : Pelouse naturelle

M² HS: surface hors sanitaire API: Avis préalable installation APE: Avis pour éclairage

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE

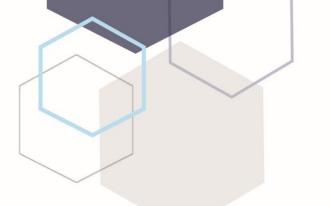
La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FAFA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementations 2021. Il y va des finances de vos communes Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein

Travaux CRTIS

- « Opération récupération de données pour Stadium » :
 Mail mairie, mail service des sports, mail club numéro téléphone service technique
- ❖ Contrôle des équipements en fonction du niveau d'évolution des clubs (D2 vers D1 D1 à N3 et R1 à N3)
- Prévoir début de saison, une réunion des tous les membres CDTIS à la Ligue
- ❖ Un <u>contrôle complet</u> est en cours sur les niveaux de classement hors accession. Pour rappel: T5 / 4 de D1 à R2 – T3 de R1 à N3. Il sera <u>publié début septembre</u> et communiqué à la Commission des Championnats Ligue et District avec les règlements qui en découlent

ACCESSIONS au 01/06/2024

R1 vers N3 : C CHARTRES F (Delarue > T3)







R2 vers R1 >> T3 minimum:

- ✓ Poule A: OUEST TOURANGEAU 2 (BALLAN > T2) VIERZON 2 (T2 SYN)
- ✓ Poule B: MONNAIE US (T4 SYN contact pris Mr Freulon) EB ST CYR (T3)

D1 vers R3 >> T4/5 minimum (pas de dérogation possible):

- ✓ 18: US CHARENTON (T5) USA LURY (JEAN MOULIN à Méreau T5)
- ✓ 28 : LUCE 2 (T3 SYN) NOGENT LE ROI (T4)
- √ 36: US REUILLY (T4) FC DIORS (T4)
- √ 37 : AC AMBOISE (T3) DESCARTES (T5)
- √ 41 : US VENDOME (T3) CA STLAURENT-LAFERTE (T5)
- √ 45 : SP NEUVILLE (T5) SMOC 2 (ST JEAN BRAYE >T3 SYN)

D2 vers D1 (T5 ou +, obligatoire):

- 18: A >> AUBIGNY/NERE (T5) BOURGES MOULON 3 (Sente aux Loups T5)
 - B >> STE SOLANGE (Contact pris par Mr Clouvet T6) ST FLORENT/CHER (T5)
- 28: A >> BREZOLLES (T5) CHATEAUNEUF/CHER (T5)
 - B >> BEAUCERONNE (ORGERES EN BEAUCE T5) BROU (T4)
- 36: A >> LE POINCONNET 2 (T4) VILLEDIEU SUR INDRE (T5)
 - **B** >> BVN (NEUVY ST SEPULCRE T5) BELABRE (T5)
- 37: A >> GATINES CHOISILLES (NEUVY LE ROI T4SYN) ?
 - **B** >> BOURGUEIL (T5) AZAY 3 (T3)
- **41 : A** >> CHITENAY (T4) MER 2 (T4)
 - B >> SELLES FCP (DES PRESSIGNY T4) MONTRICHARD 2 (GUY LANGOU à FAVEROLLES/CHER T4)
- **45 : A** >> MALHERBOIS 2 (T5) ST CYR EN VAL (T5)
 - B >> DEPORTIVO (ILE ARRAULT ST PRYVE ST MESMIN T4 SYN) FLEURY LES AUBRAIS 2 (T4SYN)

RETOUR CFTIS pour classements validés et infos

La C.F.T.I.S. confirme en date du 28/05/2024, les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 6 du 03/05/2024

❖ ORLEANS - STADE MARCEL GARCIN - NNI 452340201

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN Prov jusqu'au 13/04/2024.

La C.F.T.I.S. reprend connaissance du dossier par suite de sa décision du 24/10/2023, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN ainsi que du document transmis :

- Tests in situ du 17/11/2023.

Elle constate la non-conformité des tests in situ suivante :

- Roulement de ballon à 8.9 au lieu de 4 à 8

Elle demande qu'une action de maintenance corrective soit réalisée avant le 15/08/2024, suivie d'un re-test de la valeur non conforme.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 15/08/2024.



INFOS: CONTROLE DES PELOUSES DE T1 à T3 105 x 68

Ce contrôle est exigé tous les 5 ans à partir de T3 fonction :

- ✓ Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- ✓ Pour un changement de pelouse ou moquette
- ✓ Pour la création d'une aire de jeu (dimension unique > 105 x 68 Ed 2021)

IMPORTANT : Adresse mail CRTIS >> terrains@centre.fff.fr

District du Cher

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.5 Éclairage initial ou modification LED

■ MEREAU – STADE JEAN MOULIN – NNI 181480101

Cet éclairage n'était pas référencé

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 23/05/2023 pour un éclairage en E5 LED et du document suivant :

1/ Une étude photométrique SIGNIFY pour E5 LED en date du 20/12/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 60
- Implantation: Latérale 2 x 2 mâts -18 LB 4m et 5m LT
- Hauteur minimum de feu : 20m
- Nombre total de projecteurs : 16 LED (8 +4+4)
- Projecteur: BVP528 T35 A36
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43,1
- Température de couleur : 5700
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairement horizontal Moyen calculé : donné pour 286
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,66
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : donné pour 0,81

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

District de l'Eure-et-Loir

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

■ DREUX – STADE PAUL BERT 2 – NNI 281340402

Cette installation était classée en Niveau travaux T3 SYN, puis fermé au 30/06/2023 La C.F.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de la mise en place d'un nouveau synthétique mis à disposition le 26/05/2024, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN ainsi que du document transmis :





- Fournir Tests in situ avant le 26/11/2024
- Courrier de mise à disposition de la mairie suite à l'occupation du stade Jean Bruck pour de l'athlétisme
- Listing des travaux à effectuer sur l'ensemble vestiaires

Une visite CFTIS est programmée afin de certifier lesdits « travaux » et le classement le 14/06/2024 Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce un classement exceptionnel de cette installation en Niveau T3 SYN provisoire jusqu'au 15/06/2024.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

4.5 Éclairage initial ou modification LED

■ ABONDANT – STADE MUNICIPAL – NNI 280010101

Cet éclairage est classé E7 jusqu'au 09/07/2017

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 27/04/2024 pour un éclairage en E6 LED et du document suivant:

1/ Une étude photométrique Philips pour E6 LED en date du 19/01/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation: Latérale 2 x 3 mâts (16m50 LB 4m50 LT)
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 10 LED
- Projecteur: BVP 518 T36
- Eblouissement (Glare rating): GR Max = 45,8
- Température de couleur : 5700
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairement horizontal Moyen calculé: donné pour 178 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,57
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,77
- Points Bis: conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en

niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

■ CHARTRES - COMPLEXE SPORTIF JEAN GALLET 2 - NNI 280850202

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 24/08/2030

Objet: Match U15 R2 - CHARTRES / AGBCM - blessure d'un joueur

- ✓ Rapport d'arbitre du 25/05/2024 sur la présence d'objets dangereux sur l'aire de jeu SYN et dans l'environnement des bancs de touche
- ✓ Photo du joueur blessé et mail de AG BOIGNY CHECY MARDIE du 27/05/2024

La CRTIS rappelle qu'en cas de dangerosité avérée d'une aire de jeu et constatée par un officiel avant un match, l'arbitre en l'occurrence, la rencontre ne peut avoir lieu tant que la sécurité des acteurs du jeu n'est totalement assurée (Noté sur observation d'après match)



La CRTIS désigne Mr Desoeuvres pour un visite de contrôle (Rapport à faire suivre à la Commission des Championnats Ligue et District)

District de l'Indre

Pas de dossier

District de l'Indre-et-Loire

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ LES HERMITES - STADE CLAUDE HENRI PETIT - NNI 371160101

Cette installation est classée T7 jusqu'au 23/01/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 17/05/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mr Freulon du 17/05/2024
- ✓ AOP/AAC pour 299 personnes du 21/05/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 02/06/2034

■ MONTHODON - STADE HENRI RADE - NNI 371550101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 23/01/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 17/05/2024 et du document suivant :

✓ Visite de Mr Freulon du 17/05/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 02/06/2034

■ SONZAY – STADE CAMILLE PETEREAU – NNI 372490101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 04/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 27/05/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mr Freulon du 27/05/2024
- ✓ AAC du 29/05/2024 pour 299 personnes signée du maire

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 02/06/2034

■ SONZAY - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 372490102

Cette installation est classée T7 jusqu'au 04/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 27/05/2024 et du document suivant :

✓ Visite de Mr Freulon du 27/05/2024 en précisant son utilisation pour le footA8



Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 02/06/2034

■ NAZELLES NEGRON – STADE DE LA GRANGE ROUGE JEAN MOUTARDIER – NNI 371630101

Cette installation était classée T5 jusqu'au 23/01/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de classement niveau T5 du 24/05/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mr Freulon du 29/05/2024 (Prévoir bancs joueurs de 2m50 et 1m50 « délégués »)
- ✓ Fournir AAC ou AOP

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 02/06/2034

■ NAZELLES NEGRON – STADE DE LA GRANGE ROUGE 2 – NNI 371630102

Cette installation était classée T7 jusqu'au 23/01/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de classement niveau T7 du 24/05/2024 et du document suivant :

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 02/06/2034

■ PERNAY – STADE JEAN LOUIS JOLY – NNI 371820101

Cette installation était classée T5 jusqu'au 19/03/2024 (Erreur de migration)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 29/05/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mr Freulon du 24/05/2024 notant stade non clos
- ✓ Fournir AAC ou AOP

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 02/06/2034

SAINT ETIENNE DE CHIGNY - STADE BUDA - NNI 372170101

Cette installation n'était plus référencée sur stadium

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 31/05/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mr Freulon du 31/05/2024 signalant la pose de bancs de touche avant le 01/09/2024 et une reprise d'activité pour la saison 2024 / 2025
- ✓ Fournir AAC ou AOP

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 02/06/2034

■ ESVRES SUR INDRE - COMPLEXE SPORTIF GEORGES L'HERMITE - NNI 371040101

Cette installation était classée T6 jusqu'au 28/06/2024



La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 29/05/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mr Freulon du 29/05/2024
- ✓ Fournir AAC ou AOP

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 02/06/2034

■ ESVRES SUR INDRE - COMPLEXE SPORTIF GEORGES L'HERMITE 2 - NNI 371040102

Cette installation était classée T7 jusqu'au 28/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 29/05/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mr Freulon du 29/05/2024
- ✓ Fournir AAC ou AOP

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 02/06/2034

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

NAZELLES NEGRON - STADE DE VILVENT - NNI 371630201

✓ Demande de suppression – autre fonction du site

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

■ PARCAY SUR VIENNE - STADE BERNARD TOUCHET - NNI 371800101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 31/12/2022

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

√ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/05/2024

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mr Freulon du 14/05/2024

Type de sources : lodures Métalliques

- > Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 143 lux
- > U1h (EhMin/EhMax): 0,22 (0,40 pour E6)
- ➤ U2h (Ehin/EhMoy): 0.46 (0,60 pour E6)

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 02/06/2026

■ PORTS SUR VIENNE - STADE ROGER BLAIS - NNI 371870101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 11/07/2020

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/05/2024

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mr Freulon du 14/05/2024





Type de sources : lodures Métalliques

- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 139 lux
- ➤ U1h (EhMin/EhMax): 0,60➤ U2h (Ehin/EhMoy): 0.79

Points Bis: conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 02/06/2026

District de Loir-et-Cher

Pas de dossier

District du Loiret

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- SULLY SUR LOIRE STADE LIONEL JOURDAIN 2 NNI 453150102

Cette installation est classée T5 jusqu'au 20/11/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 du 23/04/2024 et du document suivant :

✓ Rapport de visite de Mr Joubert du 29/11/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 02/06/2034

■ BOUZY LA FORET – STADE DE LA MAIRIE – NNI 450490201

Cette installation est classée A8 jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 19/04/2024

✓ AAC du 29/03/2024 pour 50 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 02/06/2034

■ BOUZY LA FORET – STADE DE BRIOU – NNI 450490101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 19/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mr Joubert du 19/04/2024
- ✓ AAC du 29/03/2024 pour 100 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 02/06/2034

.....







■ PROCHAINE REUNION 2024 avec tous les membres CDTIS / CRTIS – Mise en place de la CRTIS

Le Président CRTIS Alain DESOEUVRES

Le Secrétaire de séance Guy MALBRAND

Publié le 18/06/2024